

# Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire

## 1. Démission du comité

- Sandrine Conus, présidente
- Laurence Simonetti, trésorière
- Richard Mesot, webmaster
- Denise Bonny

## 2. Convocation de l'Assemblée Extraordinaire

L'année dernière, nous avons convoqué tous les membres par courrier. Cependant, en raison de la mise à jour incomplète de notre liste de membres, un tiers des courriers nous sont revenus. C'est pourquoi nous avons décidé de publier cette convocation par l'intermédiaire de la feuille d'annonce officielle, du 24h et des réseaux sociaux.

## 3. Rapport du comité pour l'exercice écoulé

Depuis trois ans, le comité du Spiridon Romand tente de relancer l'association. Malheureusement, nous n'avons pas réussi à recruter suffisamment de membres disposés à s'investir, ni trouvé les compétences nécessaires pour mener à bien des projets. En conséquence, le Spiridon Romand est resté à l'arrêt. En raison du manque d'intérêt exprimé lors des dernières assemblées et après concertation au sein du comité ainsi qu'avec quelques membres, nous avons pris la décision de dissoudre l'association et de soutenir d'autres structures romandes ayant des objectifs similaires.

## 4. Rapport des comptes

Nous tenons à remercier Laurence Simonetti, trésorière, pour son excellent travail, ainsi que Béatrice Farine Suter, vérificatrice des comptes depuis deux ans.

Après la reprise de l'association par le nouveau comité en 2021, j'ai (Béatrice Farine Suter) accepté de procéder au contrôle des comptes pour l'exercice 2022 et 2023. Le total du bilan s'élève à 20'499,48 CHF, tandis que le compte de pertes et profits présente une perte de 1'787,05 CHF (due à une facture imprévue de M. Gallorotti dans le cadre du budget de relance d'une revue).

J'ai vérifié que le bilan ainsi que les comptes de pertes et profits sont conformes à la comptabilité. Les contrôles effectués par pointage m'ont permis de confirmer l'exactitude des documents comptables et l'existence de pièces justificatives probantes pour chaque opération vérifiée.

En conséquence, je recommande d'approuver les comptes présentés, de donner décharge au comité et de remercier la trésorière pour son travail.

**Béatrice Farine Suter**

## 5. Cotisations

En raison des difficultés rencontrées pour relancer l'association depuis 2021 et du manque de nouveaux membres prêts à s'investir, nous n'avons pas demandé de cotisations ces trois dernières années.

## 6. Dissolution du Spiridon Romand

Au regard des difficultés rencontrées, nous proposons de soumettre à votre vote la dissolution de l'association. Selon nos statuts, la dissolution de l'association peut avoir lieu avec l'accord de la majorité des 3/4 des membres ayant voté.

7. Conformément à l'article 26 de nos statuts, les avoirs de l'association seront remis, après dissolution, à une ou plusieurs institutions poursuivant des objectifs similaires à ceux du Spiridon Romand.

8. Nous vous prions de bien vouloir voter sur notre site d'ici le 15 décembre 2024. Une séance du comité suivra pour dépouiller les votes et prendre les mesures nécessaires.

**Sandrine Conus, présidente**